

Dossier de presse

La première communauté d'énergie renouvelable à Bruxelles

Contact presse :

Benjamin Wilkin, directeur de l'APERe

E-mail : bwilkin@apere.org

Tél. : +32 477 401 386

Avec le soutien de



Table des matières

CP : La première communauté d'énergie renouvelable à Bruxelles prend son envol.....	2
Les citations	3
Présentation de l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables.....	4
Quelques chiffres-clés	4
Visuels.....	4

CP : La première communauté d'énergie renouvelable à Bruxelles prend son envol

Depuis le 1^{er} août, l'Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables (APERe) a démarré la toute première communauté d'énergie renouvelable de Belgique, à travers un projet-pilote inédit de partage local d'énergie à Bruxelles. Ce projet prend place autour de l'école *Nos Bambins* à Ganshoren. Premiers retours d'expérience.

Cela fait maintenant un peu plus de deux mois que les consommateurs du projet-pilote de Ganshoren bénéficient d'une électricité partagée verte et locale provenant de deux installations photovoltaïques, l'une située sur le toit de l'école et l'autre sur celui de la maison d'un habitant du quartier.

Au total, ces deux installations ont produit 4 398 kWh durant le mois d'août. Autrement dit, plus que la consommation annuelle d'un ménage belge, estimé à 3 500 kWh/an. Le surplus d'électricité, c'est-à-dire l'électricité qui n'a pas été consommée par les deux producteurs locaux, au moment où elle était produite, est réparti entre les habitations des participants. Grâce à ce système, le taux d'autoconsommation des installations est désormais de 64%, contre 18% s'il n'y avait pas eu de partage.

Du côté des consommateurs, ils ont tout intérêt à consommer le surplus d'électricité de l'installation voisine, car celle-ci est vendue à un prix plus attractif : 13,02 c€/kWh TVAC. Or, le tarif fournisseur se situe entre 17,98 c€/kWh et 25,10 c€/kWh TVAC. Cette différence s'explique par quatre éléments :

1. Le tarif d'utilisation du réseau électrique que l'on paie via la facture d'électricité est réduit, vu que seule une portion très réduite du réseau est utilisée et l'augmentation du taux d'autoconsommation améliore l'équilibre local du réseau ;
2. Les frais d'utilisation du réseau de transport sont supprimés car l'électricité produite et distribuée localement transite uniquement par le réseau basse tension.
3. Le lien direct entre producteur d'électricité solaire et le consommateur permet à ce dernier de bénéficier directement de la diminution du coût de la production d'électricité solaire.
4. La production d'électricité solaire bénéficie à Bruxelles d'un soutien financier public important, via les certificats verts ;

Ensemble, les consommateurs ont économisé 123,57 € sur leurs factures d'électricité du mois d'août. Toutefois, au-delà de l'intérêt de déplacer les heures de consommation pour faire des économies, l'APERe insiste sur le fait que « *L'énergie la plus verte, est celle que l'on ne consomme pas. Essayer d'abord de réduire sa consommation avant de la déplacer est la bonne habitude à adopter.* ».

Notons que les consommateurs gardent leur contrat avec leurs fournisseurs actuels, afin de compléter l'approvisionnement qui ne serait pas satisfait par la production photovoltaïque voisine. Néanmoins, l'APERe a constaté que 44% de l'électricité consommée par les participants provient des deux producteurs locaux. Ce chiffre correspond donc également à la diminution, de la consommation des participants auprès de leurs fournisseurs.

Pour l'APERe, ces premiers retours d'expérience sont encourageants et montrent que le partage d'énergie est avantageux à de nombreux points de vue et nous fait évoluer vers un autre système énergétique, où les citoyens peuvent jouer un rôle plus actif dans la transition énergétique.

Lire notre premier [Communiqué de presse du 9/07/20](https://bit.ly/3dl01tv) à ce sujet : <https://bit.ly/3dl01tv>

Les citations

Benjamin Wilkin, directeur de l'APERe

« C'est une étape charnière dans l'évolution du marché de l'électricité. Ce projet nous démontre qu'il est possible de générer au niveau local de bénéfices sociaux, environnementaux et économiques et de s'affranchir de la logique du profit financier suivie par les gros acteurs du marché de l'énergie. Par ailleurs, la gestion est guidée par les principes de l'économie sociale à savoir, la démocratie, le volontariat et la primauté de la personne sur le capital. Les retours d'expérience de ce premier projet-pilote vont nourrir les autorités pour définir un cadre légal solide et praticable à grande échelle afin de transposer les Directives européennes qui donnent le droit à tous les consommateurs de produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité renouvelable. Actuellement, vendre son électricité à son voisin est interdit si vous n'êtes pas titulaire d'une licence de fourniture. »

Alain Maron, Ministre de l'Énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

« Les communautés d'énergie renouvelable forment un maillon de la transition énergétique que nous souhaitons. Ces projets innovants et créatifs permettent de tirer le meilleur parti des énergies renouvelables et permettent d'offrir au plus grand nombre l'accès à une énergie abordable et locale. Ainsi un ménage bruxellois, qui a son toit à l'ombre ou qui n'a pas les moyens de l'équiper, pourra tout de même bénéficier de l'électricité solaire, écologiquement et financièrement plus avantageuse. La décentralisation de la production et de la gestion offre des possibilités à des acteurs locaux – collectivités, citoyens, PME – de contribuer à la transition vers une Région bas carbone et plus résiliente. Les premiers projets pilotes nous permettront de créer un cadre favorable au développement des communautés d'énergie sur le territoire de la Région. »

Marie-Pierre Fauconnier, Directeur général de Sibelga.

« Les communautés d'énergie renouvelable constituent un véritable levier de la transition énergétique. Grâce à des projets innovants et créatifs, tels que celui mené à Ganshoren, il est maintenant possible de tirer le meilleur parti des énergies vertes à un prix plus avantageux et, ainsi, lutter contre la précarité énergétique. En sa qualité de partenaire de confiance, Sibelga entend faciliter l'accès à une énergie plus durable et plus propre à l'ensemble des Bruxellois.e.s, en permettant à différents acteurs d'un même quartier d'entrer en contact et de se mobiliser pour le climat. »

Présentation de l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables

L'APERe asbl accompagne les citoyens et les collectivités (communes, communautés d'énergie, PME) dans leur appropriation de l'énergie vers un système 100% renouvelable, durable et solidaire, en suivant les principes de la Démocratie Énergétique. Association indépendante reconnue comme organisme d'éducation permanente, l'APERe accompagne depuis 1991 les citoyens et les territoires qui visent une plus grande autonomie énergétique, durable, solidaire et positive pour l'environnement.

Dans cette optique, l'APERe facilite et participe à l'émergence de solutions constructives et innovantes avec les acteurs engagés dans la transition énergétique. Ses actions visent la mise en valeur de solutions disponibles ou à venir.

Quelques chiffres-clés

- 7 consommateurs (dont des particuliers et la commune de Ganshoren).
- 2 producteurs qui mettent à disposition leur surplus d'électricité issu de deux installations solaires de 2.4 kWc et de 34.77 kWc.
- 12 compteurs « consommateurs » alimentés en électricité locale.
- Taux d'autoconsommation moyen des 2 installations (avant le projet) : 18 %.
- Taux d'autoconsommation moyen des 2 installations (après le projet) : 64% .
- Diminution du volume d'électricité consommés auprès du fournisseur : - 44%.
- Montant total de l'économie sur facture d'électricité des 7 consommateurs : 123,57€.

Visuels

Vu aérienne de l'installation photovoltaïque sur le toit de l'école Nos Bambins.

[Photo de la commune de Ganshoren](#)



Assemblée générale constitutive avec les participants du projet.



Installation photovoltaïque sur le toit de l'école Nos Bambins. [Photo de la commune de Ganshoren](#)



Fiche technique du projet [par Brugel](#)

Les Bambins

Projet de communauté d'énergie renouvelable autour du partage de l'électricité produite par une installation photovoltaïque sur une école ainsi que par un particulier.



COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUVABLE PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE

LIEU

École Nos Bambins
Rue Sergent Sorensen 30 à Ganshoren

PARTICIPANTS

Apere asbl

- Porteur de projet

Nos Bambins asbl

- PMO

Producteurs / Vendeurs

- Prosumer particulier
- Sibelga, via le programme SolarClick

Consommateurs

- ± 15 résidents du quartier qui ont été équipés de compteurs intelligents

Sibelga

- Gestion comptage
- GRD

PÉRIMÈTRE

Cabine BT du réseau de distribution

TIMING

Début de la dérogation : juillet 2020

Durée : 2 ans

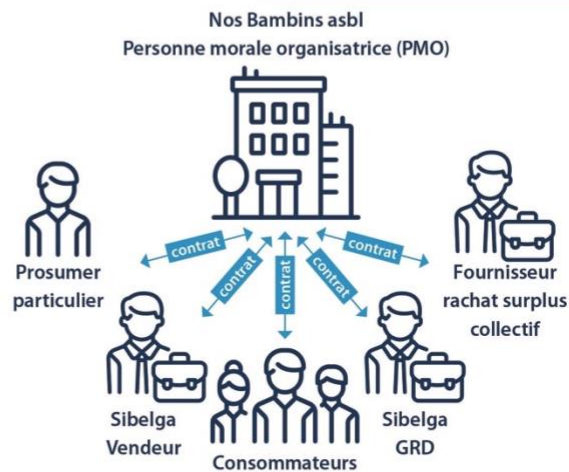
OBJECTIFS POURSUIVIS

- Autoconsommation locale à l'échelle du quartier
- Test des modèles de gouvernance et de partage
- Inclusion de deux producteurs

UNITÉ(S) DE PRODUCTION

- PV : 34,77 kWc sur le toit de l'école
- PV : 2,4 kWc chez le particulier

CONFIGURATION CONTRACTUELLE



Cabine réseau



CONFIGURATION ÉLECTRIQUE



- Électricité complémentaire fournie de manière 'classique'
- - - Réseau
- Électricité autoconsommée localement
- · - · - Surplus collectif

Pour plus d'info :

<https://projets-innovants.brugel.brussels>

brugel

Contact presse : Benjamin Wilkin, directeur de l'APERe | bwilkin@apere.org | 0477 401 386